

**THÉORIES
ET
PRATIQUES
DE
L'ACCUEIL**

**EN PARTENARIAT
AVEC**

**L'Association des
Cités du secours
Catholique
Cité Bethléem**

— CEVIPOF 14h-17h30

Salle "Percheron", 98 rue de l'Université,
75007 Paris, France

— RESERVATIONS

<https://www.eventbrite.com/e/billets-theories-et-pratiques-de-laccueil-58380955008?aff=inscriptions>



**Séminaire
mensuel**

**Mars -
Juillet
2019**



SciencesPo
CEVIPOF

SciencesPo
ÉCOLE DOCTORALE

En septembre 2015, l'Union européenne adoptait une exception au « protocole de Dublin » instaurant un système de quotas visant à répartir les « migrants » entre Etats membres. En juin 2018, les Etats européens signaient un nouvel accord appelant à créer des « plates-formes régionales de débarquement » destinées à accueillir les migrants secourus en mer, puis à les prendre en charge dans des « centre contrôlés ». Comment, dans un contexte politique aussi fluctuant, envisager donc une politique d'accueil ?

La « crise des migrants » interroge la théorie politique. Depuis plusieurs années, celle-ci questionne la responsabilité des Etats, repense les notions d'accueil, d'hospitalité et d'intégration. Néanmoins le jeu complexe d'une politique qui multiplie les échelles, des rapports de force et de coopération entre les institutions européennes, nationales, locales, entre le corps associatif et les engagements individuels, rend l'analyse malaisée.

Ce colloque a pour but de chercher à clarifier les enjeux théoriques d'un tel dispositif en partant du quotidien des acteurs dont le métier est précisément d'organiser l'accueil. Ce faisant, il renoue avec la question ancienne de la correspondance entre la théorie et la pratique, choisissant de laisser une place conséquente aux récits de terrains et aux partages d'expériences.

Il s'agira donc avant tout de créer, durant quelques mois, un dialogue entre les acteurs de terrain et théoriciens. Envisager la mise en politique de la « crise des migrants » par le biais de cas d'études présente l'avantage de penser ensemble le droit et sa réalité, l'urgence et l'objectif à long-terme, l'éthique individuelle et collective. Et de partir du contexte afin de chercher à identifier, ensemble, les fils de questionnements, ressources morales et éthiques qui peuvent guider notre réflexion et notre action.

22 mars

L'Etat, la société civile et les migrations

Cette première séance est pensée comme un voyage entre les échelles de la politique migratoire. Nous partirons de son niveau le plus local, celui des centres d'accueil, pour chercher à comprendre comment se matérialisent les

problèmes politiques internationaux et nationaux. A ce titre, il est possible de voir l'action quotidienne des travailleurs sociaux comme le produit, à l'échelle très locale, de l'entrecroisement des enjeux politiques nationaux et internationaux. Leur intervention nous permettra de saisir de manière plus nuancée les rapports de pouvoirs qui se jouent en ces lieux, en particulier vis-à-vis de l'Etat et de la société civile.

Partant de leur récit, nous pourrons ensuite élargir notre réflexion à une échelle internationale : comment identifier les acteurs essentiels de la politique migratoire et comprendre leur rôle ? Guillaume Devin mobilisera son regard de chercheur, mais aussi ses expériences passées, pour nous aider à aborder les enjeux institutionnels de la politique migratoire au niveau mondial.

Finalement, c'est cette même perspective que nous renverserons : A la demande des équipes de l'ACSC, nous concentrerons notre dernière étude sur un cas spécifique, celui des migrants Afghans. Ce trajet de réflexion oscillera donc entre éclairage géographique et institutionnel : le parcours d'un « migrant » est en effet celui d'une traversée de frontières mais aussi d'une rencontre perpétuelle avec diverses échelles du droit, de la politique et de l'administration.

Interventions :

Giulia Scalettaris (Maîtresse de conférence en science politique à Lille 2)

Guillaume Devin (Professeur des universités en science politique, à Sciences po)

19 avril

Accueillir dans l'urgence : enjeux éthiques et politiques

Peut-on penser l'exigence d'hospitalité en tant que valeur politique et positionnement éthique tout en s'accommodant des contraintes imposées

par l'urgence de la situation ? « S'il peut exister un devoir d'hospitalité (pour des raisons religieuses ou humanitaires par exemple), il ne s'impose que pour un temps défini », explique par exemple Benjamin Boudou. L'hôte est bien, dans une logique plus traditionnelle voire ritualisée, celui qui ouvre la porte de son domicile, fournit un logement, un repas, voire un soin, mais il le fait dans une temporalité différente de celle auxquelles sont habituées nos démocraties, où l'Etat de droit impose, entre autres, une permanence des exigences.

Penser l'accueil dans l'urgence, ce serait donc soumettre notre compréhension intuitive de l'hospitalité à l'examen de critères ouverts pas la discussion politique. Reste que la pratique politique, en particulier celle de la gestion des frontières, est une politique qui scinde le temps. Le temps du voyage, de la traversée, l'attente d'une prise en charge, puis d'une demande administrative, comme celle du droit d'asile par exemple, sont autant de contraintes qui montrent que la temporalité de l'accueil n'est pas celle de la citoyenneté ordinaire.

Comment alors penser la pratique de l'accueil sans que celle-ci ne trahisse finalement les principes politique que nous lui donnons ?

Interventions :

Benjamin Boudou (postdoctorant au Max Planck Institute)

Charlotte Gregoreski (doctorante à l'Ehess/Laios)

17 mai

Théorie et pratique du droit dans les migrations

Ils sont Afghans, Erythréens ou Syriens. Ils fuient la guerre, la famine, la pauvreté ou encore la persécution politique.

Face à une multiplicité des situations, l'unité des catégories juridique (réfugiés, demandeurs d'asile, « dublinés) paraît parfois simpliste. Le statut

accordé aux personnes entrant sur le territoire s'inscrit en effet dans un enchevêtrement de principes juridiques, déterminants parfois, respectés partiellement aussi. S'il n'est pas réaliste d'envisager en l'espace d'une demi-journée une compréhension profonde des enjeux juridiques qui s'imposent, les énoncer et les expliciter permettra au moins de mettre en lumière le droit en tant que premier intermédiaire entre la théorie et la pratique.

Surtout, nous insisterons sur le rapport au droit comme élément structurant du positionnement des acteurs en jeu dans le processus d'accueil ou d'exclusion. Car le droit, dans son respect comme dans les moments de sa mise sous silence, est l'outil des rapports de force. Son étude nous permettra de sortir d'un jeu binaire, où les aidants s'opposent à ceux qui veulent freiner l'entrée de nouveaux arrivants sur le territoire. Au contraire, le récit des professionnels du terrain montre une diversité d'approches, allant de la volonté d'établir des consignes et d'éclaircir le langage du droit à l'entretien d'une défiance vis-à-vis du langage de la loi. Dans cette multiplicité d'acteurs et d'approches, quel rapport au droit les migrants peuvent-ils développer en France ?

Interventions :

Ségolène Barbou des Places (professeure des universités en droit public à Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Camille Gendrot (doctorante à l'Ecole de droit de la Sorbonne, en partenariat avec l'institut de recherche en droit international et européen)

21 juin

L'enfant migrant et l'accueil

En 2018, près d'un cinquième des demandes d'asiles concernent des enfants de moins de 14 ans. L'on sait qu'une part non négligeable des enfants accueillis n'a pas été scolarisée auparavant, que les routes de migration aussi bien que les politiques d'accueil et de placement entraînent des séparations

au sein des familles, de même que des compréhensions conflictuelles de l'accueil.

Il convient de s'interroger sur ces différents aspects conjointement.

La scolarisation des enfants représente un élément essentiel de la politique d'accueil. Quels en sont les dispositifs (UPEAA, école des migrants en CHUM) ? Quels sont les objectifs de cette scolarisation ? Comment est envisagé le rôle de l'école ?

Les mineurs isolés étrangers ou mineurs non accompagnés sont également un enjeu politique déterminant de l'accueil des enfants migrants. En quoi consiste leur prise en charge (aide sociale à l'enfance, associations) ? Quelles sont les perspectives des enfants ? Et surtout, comment est pris en compte le traumatisme, extrêmement fréquent dans ces situations ?

Comment envisager la parentalité dans ce cadre ? Il est clair que les pratiques éducatives des parents et leurs évolutions dans le cadre de la migration sont un facteur décisif de ce développement. Nous nous demanderons alors en quoi celles-ci façonnent un rapport de l'enfant au pays et à l'institution d'accueil, tout comme au passé et au pays d'origine.

Interventions :

Frédérique Fogel (ethnologue, directrice de recherche au LESC)

Intervenant supplémentaire à confirmer

5 juillet

Distance et proximité dans le travail social, de l'accompagnement au soin

Le travailleur social est chargé d'accompagner les résidents dans son accueil au sein du centre et dans ses démarches administratives. Mais c'est un travail que l'on peut difficilement saisir sans adresser son ambiguïté fondamentale.

Visant à accompagner un public vulnérable par "une prise en charge marquée par des prestations et un suivi dans le temps personnalisés, s'opposant partiellement aux anciennes politiques sociales caractérisées par la distribution d'indemnités standards", le travail social est aujourd'hui paradigmatique des politiques de proximité. Pour autant, ce rapprochement ouvre autant d'opportunités pour un traitement plus juste qu'il ne complexifie les relations entre professionnels et public. Pour les travailleurs sociaux, la sensation de se faire l'outil au service du projet de la personne accueillie est récurrente. Ce n'est pourtant pas sur eux que repose l'entière réussite de l'obtention du statut de réfugié.

Dans ce cadre, nous nous interrogerons sur deux notions fondamentales : celle de distance, tout d'abord, qui révèle à la fois le souci de rompre l'écart entre les inclus et les exclus de la société, mais que l'on rattache aussi traditionnellement à l'idée d'une juste neutralité. Qui n'a par ailleurs jamais été invité à "prendre de la distance" sur une situation problématique ?

La deuxième notion que nous chercherons à mobiliser concerne celle du "care", ou du soin. Notion particulièrement mobilisée dans les théories contemporaines portant sur la justice sociale, l'idée de *care* désigne assez rapidement une volonté de valoriser les activités et les éthiques qui portent en elle une dimension affective importante, souvent illustrée par le terme de sollicitude. Une telle approche est-elle pour autant souhaitable ? Permet-elle de redonner aux personnes accueillies une place d'acteur ? Et surtout, est-il possible de l'institutionnaliser ?

Interventions :

Luca Pattaroni (sociologue, chargé de cours au Laboratoire de sociologie urbaine)

Mathilde Duclos (doctorante au Cevipof)

Septembre

Lingua politica : Parler d'accueil en contexte multiculturel

L'enseignement des langues constitue un enjeu politique pour deux raisons : la maîtrise de la langue française est indéniablement un facteur d'intégration pour les migrants, mais également de discrimination, dans le parcours scolaire, juridique voire professionnel des migrants. Si la problématique touche les migrants différemment selon la génération, l'origine et le milieu social, une réflexion plus générale, qui se saisit de la diversité des cas pratiques, peut être envisagée.

Il s'agira alors de partir de la langue pour envisager la diversité des questions liées aux notions « d'interculturalité » et de « multiculturalisme ». Comment gérer le choc culturel ? Comment traduire la culture française, ses tabous et ses interdits, et donner un sens à des notions également débattues sur le territoire national, comme celles de la laïcité ? Moyen évident de communication, la langue est surtout un enjeu politique. Parce qu'elle porte en elle l'héritage d'une culture, que l'on revendique parfois mais que l'on peut aussi chercher à exclure. Parce qu'elle signale la différence, et invite aussi par là à penser les normes dominantes. Parce que comprendre, on le sait, est un outil primordial dans l'accès à l'égalité politique. Par le prisme de la langue, nous pouvons donc envisager le rôle de l'Etat sur un public visé mais aussi sur lui-même. Ne porte-t-il pas en effet premièrement la responsabilité de la traduction ?

Interventions :

Astrid Von Busekist, Professeur des universités à Sciences Po

Intervenant supplémentaire à confirmer

Plan d'accès :

Métro Ligne 12 : Solférino, Assemblée nationale

Rer C : Musée d'Orsay

Bus 63 ou 94 ou 84 : Solférino-Bellechasse ou Lille-Université

